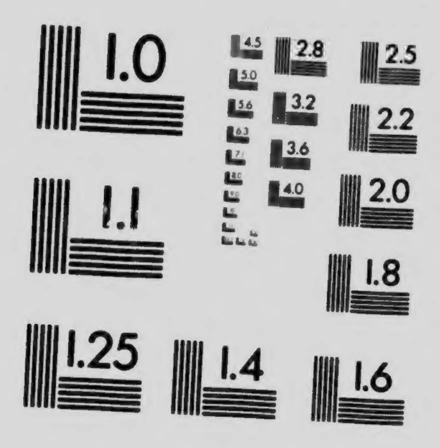
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





Bégin, L. N. Cardinal L.N.

Coll. Chagnon



La Société de Tempérance de la Croix Noire

dont Son Eminence le Cardinal Bégin est le Directeur général, est heureuse d'offrir à chaque famille catholique de la ville de Québec un exemplaire de la Lettre Pastorale que Son Eminence a fait lire dans toutes les églises de la ville au sujet du vote que les citoyens vont être appelés à donner le 4 octobre, pour ou contre la prohibition.

On aimera à garder ce solennel message d'un prince de l'Eglise — notre archevêque, notre père, notre meilleur conseiller — qui fait connaître à ses ouailles la gravité de la question qui se pose aujourd'hui et leur indique clairement la conduite à tenir.

EXTRAIT DE LA "LETTRE PASTORALE DES PÈRES DU PREMIER CONCILE PLÉNIER DE QUÉBEC (1909).

"Parmi les plaies sociales qui ont déjà fait beaucoup de mal à notre pays, nous tenons particulièrement à indiquer l'alcoolisme. Il est peu de vices qui soient plus féconds en ruines que celui-là ; il n'en est point qui ouvrent plus sûrement et plus vite la voie à toutes les déchéances physiques, intellectuelles et morales. L'alcool est un poison qui a ce terrible pouvoir de s'attaquer à la fois à l'âme et au corps, dont il paralyse toutes les énergies et épuise toutes les sources vives. L'appétit grossier, insatiable et immoral qu'il développe dans les sens, est une des passions les plus avilissantes et les plus inguérissables que l'on connaisse. Ses victimes sont un objet de scandale ou d'horreur pour la société, en attendant qu'elles aillent grossir la triste clientèle des hôpitaux et des maisons de santé.

"Une expérience déjà vieille, et toujours renouvelée, nous apprend ce que deviennent les fortunes, quand elles sont mises au service de cette exigeante passion : elle nous montre aussi comment le salaire de l'ouvrier, au lieu d'aller porter au foyer le pain de chaque jour et le modeste confort dont il a besoin, s'arrête souvent en chemin, et tombe aux mains de l'aubergiste complaisant, qui vend à ce prix le déshonneur du père de famille, la misère et la honte de la femme et des enfants. Si nous consultons les statistiques, elles nous révèlent qu'il se consomme annuellement, en notre pays, pour plus de cent millions de piastres de liqueurs alcooliques. Or, la plus grande partie de cette somme constitue le budget où s'alimente le vice, et où se gaspillent les trésors de force physique et de vigueur intellectuelle et morale, que Dieu a si libéralement accordés à notre peuple.

"L'Église ne cède donc pas à des craintes chimériques quand elle fait appel à ses enfants, et en les groupant sous l'étendard de la croix, elle organise une vigoureuse campagne contre l'un des pires ennemis de la religion et de la patrie. En cela, elle reste fidèle à son rôle et à ses traditions. La guerre au fléau de l'alcoolisme remonte à l'origine même de notre pays. Quand la traite de l'eau-de-vie menaçait de ruiner la civilisation naissante, un homme se dressa fièrement en face des trafiquants cupides, qu'encourageait l'appui plus ou moins avoué du pouvoir : ce fut notre premier et illustre évêque, Mgr de Laval. Dans le duel émouvant qui eut lieu alors, et dont les adversaires nous apparaissent aujourd'hui éclairés par la pleine lumière de l'histoire, le beau rôle reste au vaillant apôtre de la tempérance. C'est lui qui fut le vrai patriote et le clairvoyant défenseur des intérêts matériels et religieux de la colonie.

"Héritiers de ce grand évêque, nous avons à cœur de continuer aujourd'hui la croisade dont il fut ici le héraut intrépide. A son exemple, nous voudrions arracher notre peuple au péril toujours renaissant de l'alcoolisme. Nous avons la ferme confiance que nos efforts ne seront pas inutiles".

C'EST AINSI QU'ONT PARLÉ TOUS LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU CANADA, AYANT A LEUR TÊTE LE DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE DU SAINT-SIÈGE.

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

AUX FIDÈLES DE LA VILLE DE QUÉBEC

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Cardinal Prêtre de la Sainte Église Romaine, du titre de Saint-Vital, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec,

Aux Fidèles de la ville de Québec, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Vous serez appelés bientôt à donner votre vote sur une mesure de prohibition soumise aux électeurs de la ville de Québec.

Depuis plus d'un an déjà, un nombre considérable de citoyens se sont mis à l'œuvre pour organiser ici une lutte loyale et sérieuse contre le commerce des liqueurs enivrantes. Au cours du printemps dernier une requête signée par plus de huit mille électeurs fut présentée au Gouverneur Général en Conseil

pour demander un vote sur l'opportunité d'établir en notre ville un régime de prohibition. Le Gouverneur Général vient de répondre favorablement à cette requête et la date du vote est fixée au 4 octobre prochain.

La question qui se pose devant vous, N. T. C. F., est d'une exceptionnelle gravité. Par certains côtés, elle se lie sans doute à l'ordre matériel, et elle soulève des problèmes économiques d'une portée considérable. De ce point de vue secondaire, il est facile de constater que le commerce des boissons alcooliques est pour la communauté civile une cause d'appauvrissement. Les économistes sérieux sont unanimes là-dessus. Supprimer le commerce et l'usage de l'alcool, c'est sauver l'épargne et accroître notablement la richesse publique et privée. Nous Nous intéressons assez, N. T. C. F., à votre bien-être temporel pour ne pas rester insensible à un argument de ce genre, et, volontiers, Nous le recommandons à votre bon sens pratique.

Mais, c'est plus haut que Nous voulons porter vos esprits et vos cœurs. Par votre vote du 4 octobre prochain, ce n'est pas seulement un problème économique que vous allez résoudre ; c'est aussi, c'est surtout un problème d'ordre moral et religieux. Il n'est plus ici question seulement de vos bourses, il est question de vos âmes. Ce n'est pas seulement votre bien-être matériel qui est en jeu, c'est encore votre bien-être spirituel.

Il ne suffit pas, par conséquent, pour se décider en pareille matière, de consulter ses goûts, ses passions, ses intérêts présents : il faut consulter sa conscience de chrétien e[illegible] intérêts éternels. Ce n'est pas dans le monde où l'on s'amuse, ni dans le monde où l'on dissipe qu'il faut chercher des enseignements et des exemples ; mais c'est dans le monde où l'on réfléchit et où l'on cherche d'abord le royaume de Dieu.

Voilà pourquoi l'Église a cru bon d'élever la voix dès le début de cette campagne antialcoolique qui se poursuit depuis dix ans. Bien des fois, N. T. C. F., Nous vous avons dit Notre pensée sur cet important sujet, et Nous vous avons exhortés

à combattre énergiquement le fléau de l'alcool. Il Nous est agréable, aujourd'hui, d'attester que Notre parole a été entendue et Nos conseils suivis. La vertu de tempérance a fait de grands progrès chez nous, et déjà l'on peut toucher du doigt les résultats bienfaisants que cette vertu produit chez les peuples qui la pratiquent.

Si la lutte antialcoolique a produit des effets si prompts et si consolants, c'est que l'on ne s'est pas contenté de combattre le vice, trop souvent insaisissable et irréductible, mais qu'on a porté la guerre aux sources empoisonnées où le vice se contracte et s'alimente. Après une couple d'années d'une campagne active de conférences, de prédication et de presse, pour préparer une opinion saine et créer des convictions sérieuses, on a compris que le vice de l'intempérance était lié à l'existence des débits de boisson, et que, dès lors, on ne pouvait songer à détruire l'un sans faire disparaître l'autre.

On s'est donc mis à l'œuvre avec un courage que Nous ne saurions trop louer, et avec un succès que personne n'eût pu espérer au début. Successivement, dans nos paroisses rurales d'abord, dans nos villes ensuite, on a vu s'établir le régime de la prohibition. Les débits de boisson, mal défendus par les préjugés et les intérêts matériels, sont tombés sous les coups irrésistibles de l'opinion publique. Et partout l'expérience a fait voir combien est salutaire l'opération qui enlève au flanc d'une paroisse ou d'une ville ce chancre dévorant qu'est un débit de boisson.

Aujourd'hui, il s'agit de livrer un suprême assaut. La ville de Québec, reste, dans notre diocèse, la sou[illegible]ue, mais combien débordante et funeste, d'où jaillisse[illegible] épanchent au loin le poison et le scandale. Si l'on ne ferme cette source et si l'on n'écarte cette pierre de scandale, les résultats de la longue et généreuse campagne des dix dernières années se trouvent gravement compromis. Nos paroisses rurales sont inondées de circulaires et de réclames, qui, pour être plus alléchantes, se font porteuses des plus vulgaires préjugés, et d'ingé-

nient à déguiser les vilains appels à la passion alcoolique. Par mille canaux divers, par toutes les voies possibles, sous toutes les enveloppes imaginables, la ville de Québec se fait la détestable pourvoyeuse de tous les buveurs de la région.

Est-ce que, vraiment, l'honnête et chrétienne population de notre ville ne sent pas qu'elle se doit à elle-même de faire cesser un pareil état de choses ? Hésiterait-elle à faire le geste libérateur et sauveur qu'on attend d'elle ?

Songez, N. T. C. F., à toutes les espérances qui se tournent vers vous en ce moment ; regardez défiler sous vos yeux l'interminable cortège des victimes que les débits de boisson de votre cité continuent de jeter sur les chemins de la honte et de la misère ; ayez pitié de la jeunesse qui a besoin qu'on la défende contre les dangers, et que l'alcool guette comme une proie aux coins de vos rues. L'Église, par la bouche de vos pasteurs vous conjure de donner votre vote en faveur de la mesure bienfaisante qui sera, Nous l'espérons, le couronnement nécessaire et glorieux de toute la campagne antialcoolique.

Nous avons assez confiance en votre esprit chrétien et en votre robuste bon sens pour exprimer l'espoir que vous ne resterez pas sourds à toutes ces voix autorisées, et que vous accomplirez sans faiblesse le devoir que vous aura dicté votre conscience.

Sans doute, d'autres appels vous sont faits qui veulent égarer votre jugement et surprendre votre bonne foi. On a remis sur pied, dans un ordre de bataille assez piteux, tous les vieux préjugés, tous les sophismes ébréchés qui forment depuis si longtemps la réserve unique des défenseurs de l'alcool. Certes, Nous ne voulons pas suspecter l'honnêteté de tous les adversaires de la prohibition. Nous savons qu'il se trouve parmi eux une classe de citoyens honorables, dont nous pouvons combattre les opinions sans cesser de respecter le caractère. Nous regrettons seulement que, dans la présente lutte, on ait eu recours, pour défendre les débits de boisson, à des moyens qui déshonorent ceux qui les emploient, et qui discréditent la cause de

ceux qui cherchent de tels appuis. Nous souhaitons, surtout, que les catholiques, qui veulent rester dignes de ce nom, et ont encore quelque souci de leur salut et quelque respect de l'Église, ne permettent pas que l'on couvre de leur nom des calomnies odieuses et des procédés malhonnêtes.

Certes, la prohibition n'est pas un dogme de foi ; mais c'est une mesure administrative, destinée à combattre l'une des plus hideuses plaies de la société. Elle est contenue en germe et en principe dans les lois de tous les peuples civilisés, qui interdisent le commerce libre de l'alcool et n'en permettent l'exercice qu'après lui avoir mis les entraves d'une foule de prescriptions prohibitives. Et quand ces entraves ne suffisent plus à arrêter le débordement des maux inherents à un pareil genre de trafic ; quand des raisons d'un ordre général ou accidentel demandent qu'on supprime ce qui peut devenir aisément un brigandage des bourses, des mœurs et des consciences ; quand l'opinion saine et éclairée exige que la loi pousse jusqu'au bout la puissance restrictive qui est sa principale raison d'être, afin de parer à un danger très grave, alors le gouvernement, sans faire des lois d'exception, met tout simplement en vigueur des règlements qu'il a faits lui-même, et qui ne sont que l'application totale de la loi.

Comme on le voit, il n'y a là rien de subversif, rien qui justifie les tirades et les déclamations des profiteurs de l'alcool, qui gémissent sur la tyrannie du régime prohibitionniste et qui posent en martyrs de la liberté. Il n'y a de martyrs en tout cela que les malheureuses victimes de l'alcool, et la prohibition les délivre du joug avilissant qui pèse sur leurs corps et sur leurs âmes.

En fait, la prohibition, à l'heure qu'il est, n'est plus comme il y a quelques années un régime d'exception ; elle tend à devenir le régime normal. La guerre a jeté de fulgurants éclairs sur les méfaits du commerce des liqueurs enivrantes. On a compris jusqu'à quel point l'alcool diminue la vigueur physique, déprime la force morale et trouble la vie économique. Et, sans égard pour les intérêts privés mis en péril, on est entré

résolument dans la voie des mesures restrictives ou de la prohibition complète.

Qui osera prétendre que dans notre région de Québec les raisons les plus graves ne militent pas aujourd'hui en faveur de la prohibition ? Qui niera surtout que l'opinion publique la réclame avec une fermeté de plus en plus grande ? Déjà, le gouvernement provincial a fait beaucoup pour répondre aux exigences de cette opinion publique. Nous Nous plaisons à reconnaître sa bonne volonté, et Nous respectons les motifs qui l'ont empêché d'accorder tout ce qu'on lui demandait. En votant aujourd'hui une mesure de prohibition pour leur ville, les citoyens de Québec continuent l'œuvre excellente commencée par le pouvoir public et frayent le chemin à la loi générale qu'une immense proportion des habitants de cette province réclament, et que, pour Notre part, Nous appelons de tous nos vœux.

De tous côtés, N. T. C. F., on parle d'augmenter la production, de pratiquer la plus stricte économie. On fait partout des règlements pour empêcher le gaspillage et réduire la consommation des choses même nécessaires à la vie. Le spectre de la famine est souvent dressé sous nos yeux pour nous engager à limiter nos dépenses et à faire les sacrifices que les circonstances paraissent exiger. Ne serait-il pas étrange que l'on ne songeât point à retrancher d'abord de nos habitudes le luxe inutile, ruineux et malfaisant des liqueurs enivrantes ? Aussi longtemps qu'on laissera libre cours à ce commerce qui dévore l'épargne populaire et fait dévier vers des intérêts particuliers une portion considérable de la richesse publique, on ne pourra pas prétendre avoir fait tout ce qui devait se faire pour prévenir les désastres qu'on annonce et remédier aux maux qui se préparent.

D'autre part, il n'est pas permis à des chrétiens d'ignorer que la pénitence est le grand devoir des temps présents. Le monde, violemment secoué par la guerre sanglante qui tue les hommes et ruine les nations, regarde l'avenir avec angoisse

et se demande quand sonnera l'heure de la délivrance et de la paix. Le Souverain Pontife, Vicaire du Prince de la paix, multiplie ses instances pour amener la fin de cet affreux conflit, et demande à tous les fidèles de la sainte Église de le seconder dans ses efforts par leurs prières et leurs pénitences. Répondons à cet appel de Notre Très Saint Père, et faisons pénitence afin de ne pas périr. Le plus sûr moyen de désarmer l'ennemi farouche qui a transformé le monde en un gigantesque champ de bataille, c'est de désarmer la colère de celui qui est aujourd'hui comme autrefois le Dieu des armées, et de qui relèvent les rois et les peuples.

Or, contre la justice divine qui frappe il n'y a qu'un rempart qui soit solide : la pénitence des hommes appuyée sur la croix de Jésus-Christ. C'est cela que Dieu attend de nous. Ce sont les hommes de bonne volonté, assez généreux pour offrir les réparations nécessaires de leurs sacrifices personnels, qui apaiseront la colère de Dieu et qui hâteront l'heure si ardemment désirée d'une paix bienfaisante et durable.

Serez-vous, N. T. C. F., ces hommes de bonne volonté ? Le temps est venu pour vous d'en donner la preuve. Votre vote du 4 octobre prochain vous fournira une excellente occasion de montrer comment vous savez répondre à Dieu qui vous demande de faire pénitence, et à l'autorité religieuse qui précise pour vous, à l'heure actuelle, la forme de votre sacrifice.

Nous connaissons assez la foi vive et généreuse des fidèles de Notre ville épiscopale pour être rassuré sur la conduite qu'ils vont tenir dans la présente occasion. Nous avons pleine confiance que, par leur vote, ils vont répondre au vœu général et établir le régime bienfaisant de la prohibition. La province tout entière acclamera cet acte courageux et vraiment digne d'un peuple chrétien ; et Dieu, qui ne se laisse pas vaincre en générosité, comblera de ses bénédictions les citoyens à l'esprit droit et au cœur fort qui auront noblement vengé l'honneur de leur cité et donné à l'Église ce témoignage de leur filiale affection.

En conséquence, et le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous ordonnons ce qui suit :

1° Le dimanche, 30 septembre prochain, dans toutes les églises et chapelles publiques de la ville de Québec, on fera une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement exposé, pour obtenir un vote favorable à la prohibition ;

2° Le jour de la votation, à l'heure qui sera jugée la plus convenable, dans les mêmes églises et chapelles, on célébrera une messe basse ou chantée devant le Saint-Sacrement exposé, et, avant le *Tantum ergo* qui précède la bénédiction, on fera une amende honorable et une consécration au Sacré-Cœur de Jésus aux mêmes intentions.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les messes paroissiales ou principales des églises ou chapelles publiques de la ville de Québec, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous Notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing de Notre secrétaire, en la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, le quatorze septembre mil neuf cent dix-sept.



† Louis-Nazaire Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Éminence,

Jules Laberge, ptre, chan.,
secrétaire.

Extraits des "Statuts et Règlements de la Société de Tempérance de la Croix Noire" :

" Article 10

" **Devoirs des membres** — 1°. . . *h*) Encourager, soutenir de leur influence toute action prise par le conseil de section ou par le bureau diocésain, pour obtenir des mesures administratives ou législatives en vue de combattre les fléaux de l'alcoolisme et de l'intempérance."

Formule d'engagement

" Je prends la résolution sincère et je promets sur mon honneur de chrétien :

....

" 5° De ne jamais favoriser, ni par mon vote, ni par ma signature, ou autrement, le commerce des liqueurs enivrantes ".

— L'Alcoolisme est une ruine pour le Peuple. Il épuise la finance, il épuise la vitalité de la nation. (Mgr Gibier, évêque de Versailles.)

— Je suis convaincu que, pour la plus grande partie des hommes, l'abstinence est le seul moyen d'assurer leur Salut. (Card. Manning).

— La moitié des morts subites sont dues à l'alcool. (Dr Galtier-Boissière).

— La vraie grandeur en tout ordre de choses n'a de pire ennemi que les boissons fortes. (Walter Scott).

— Chaque débit de boisson est une serre chaude où germent les maladies, le crime, le paupérisme et tous les fléaux. (Montalembert).

— L'alcool fait de nos jours plus de ravage que ces trois fléaux : la Famine, la Peste et la Guerre. (Gladstone).

— La Lutte contre l'Alcoolisme est le premier devoir de ce temps. (Dr Jacquet).

— L'Alcool, voilà le grand ennemi de notre race, de nos paroisses, de nos sociétés. (Mgr Bruchési).

— Savez-vous ce que boit cet homme dans ce verre qui vacille en sa main tremblant d'ivresse ? Il boit les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants. (Lamennais).

Les liqueurs fortes ont été la malédiction de l'ouvrier. C'est en y renonçant complètement qu'il se sauvera et qu'il s'élèvera. Le premier pas vers la dignité de l'homme, c'est de renoncer à ce qui de l'homme fait une brute. Le peuple doit apprendre à s'abstenir et à se conduire, ou bien on le tiendra sous le joug et on en usera comme d'un outil. (Channing, 1780-1842).

On s'est effrayé du choléra ; l'eau-de-vie est un bien autre fléau. (Fonssagrives).

Un peuple qui s'alcoolise est un peuple qui s'étiole ; un peuple alcoolisé est un peuple en voie de disparaître. (Dr Legrain).